

7. *Corneille de Zantfliet*. — Corneille Menghers ⁽³⁾ de Zantfliet était né près d'Anvers, au village de Santvliet. Il entra à l'abbaye de Saint-Jacques et s'y distingua par son application à transcrire des manuscrits ⁽⁴⁾. Le monastère brillait entre tous par sa ferveur; ses moines implantèrent la réforme dans plusieurs établissements religieux du diocèse et de l'étranger. Zantfliet nous apparaît lui-même comme un apôtre zélé de la stricte observance des devoirs de la vie monastique ⁽⁵⁾. Il fut envoyé comme prieur à Saint-Léonard, vers 1444; mais il n'y resta que peu de temps ⁽⁶⁾. Il passa ensuite à Stavelot, où il occupa la charge de doyen. C'est probablement à

(3) VOIR S. BALAU, *La bibliothèque de Saint-Jacques*, dans CRH., 5^e sér., t. XI, p. 20, note 5.

(4) *Ibid.*, pp. 20-21.

(5) ZANTFLIET, *Chronique*, dans MART. et DUR., *Ampl. coll.*, t. V, col. 438^b.

(6) *Chronique de Saint-Jacques*, dans U. BERLIÈRE, *Documents inédits pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, pp. 50-51.

Saint-Jacques qu'il écrivit un traité sur la réforme des moines ⁽¹⁾; c'est vraisemblablement à Stavelot qu'il rédigea sa chronique. Le récit des événements ne s'y étend pas au delà de 1461; il s'arrête brusquement au milieu de cette année, interrompu peut-être par la mort du chroniqueur, dont la date ne nous est pas connue autrement.

L'écrit nous est conservé dans un manuscrit provenant de Saint-Jacques et formant aujourd'hui le numéro 164 de la collection de M. de Theux. Quoi qu'on en ait dit, ce manuscrit n'est pas autographe. Il fut copié à Saint-Jacques en 1479, par ordre de l'abbé Arnold de Bercht ⁽²⁾; la transcription est l'œuvre au moins de cinq mains différentes, qui se succèdent de la même manière que dans le manuscrit de Gilles d'Orval ⁽³⁾. Par comparaison avec le manuscrit de Saint-Jacques, à la Bibliothèque royale, n° 2056, copié par Zantfliet, nous avons constaté qu'aucune des cinq écritures du manuscrit de la chronique ne peut être attribuée à l'auteur de celle-ci. La note ajoutée à la fin de la transcription et reproduite par Martène et Durand se rapporte donc à la rédaction et non à l'exécution matérielle de l'œuvre ⁽⁴⁾.

8. *Sources de la chronique de Zantfliet.* — La chronique de Zantfliet part du commencement du monde et nous offre une étude encyclopédique d'histoire universelle. Jusqu'en 1249, elle est basée sur le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais. En tête de l'année suivante, Zantfliet place un prologue, moitié en vers, moitié en prose. Il considère son œuvre personnelle comme ne commençant qu'à cet endroit et se propose de continuer son

(1) VAN DER MEER, *Bibliotheca scriptorum Leodiensium*, ms. 17639 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, p. 62.

(2) « Scripta fuit cronica jussu patris et domini, domini Arnoldi hujus monasterii abbatis anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo nono. » Manuscrit de Theux, au verso du feuillet de garde. — « Cronica nonni Cornelii de Zantfliet quondam monachi hujus loci, monasterii sancti Jacobi Leodiensis, tandem decani Stabullensis effecti, quam scribi fecit Reverendus pater dominus Arnoldus de Bercht divina permissione abbas ejusdem monasterii sancti Jacobi Leodiensis. » Manuscrit de Theux, en tête de la *Chronique*, fol. 1.

(3) Voir p. 452.

(4) « Huc usque scripsit pater Cornelius, decanus Stabulensis, noster quondam monachus. » MART. et DUR., *Ampl. coll.*, t. V, col. 504. Cette note dans le manuscrit est ajoutée par une main postérieure, différente de celle qui a écrit le texte précédent.

devancier en suivant une méthode différente de la sienne ⁽¹⁾. Les considérations qu'il expose sur la mission de l'historien sont conformes aux idées de son temps ⁽²⁾. Son procédé ordinaire de composition se révélera dans ce qui suit; il consiste généralement à s'emparer d'une source, en la reproduisant, soit dans son texte, soit par une accommodation libre, et en la complétant au moyen de renseignements puisés ailleurs. Négligeant les notices ayant trait à l'histoire générale, nous ne nous occuperons que de celles qui intéressent l'histoire du pays de Liège.

Martène et Durand ont imprimé la chronique de Zantfliet à partir de l'année 1430, correspondant au folio 156 du manuscrit de Saint-Jacques ⁽³⁾. La première partie est restée inédite. Le commencement s'étend sur l'histoire fabuleuse des origines; les notices relatives au pays de Liège y sont rares et succinctes jusqu'à l'époque de l'évêque Francon. Elles deviennent un peu plus nombreuses dans ce qui suit et sont puisées généralement dans Gilles d'Orval ⁽⁴⁾, d'après lequel Zantfliet reproduit d'autres sources qu'il n'a

(1) « Si numeres 1250 postquam peperit pia virgo,
Hoc anno per Cor[nelium] cepta est hec cronica, lector,
Regnabant in quo Fredricus cum Ludovico.
Scribere desisti, Vincenti, tunc et obisti,
Quatuor egregiis includens plurima libris,
Incipiens ab Adam. Volo te sed non sub eadem
Arte viaque sequi. » Manuscrit, fol. 166; MART. et DUR., *suprac.*, col. 92-93.

(2) « Quia, quum vera lex hystorie est simpliciter ea que, fama vulgante, collegimus, ad instructionem posteritatis litteris mandare. » *Ibid.*

(3) MART. et DUR., *Ampl. coll.*, t. V, col. 67 et suiv.

(4) Lutte de Francon contre les Normands : ms. de ZANTFLIET, fol. 90 v°; GILLES D'ORVAL, dans MGH. SS., t. XXV, p. 50, lignes 9-15. — L'évêque Richair : ms., fol. 95; GILLES D'ORVAL, p. 52, lignes 37 et suiv. — Travaux de Notger : ms., fol. 104 v°; GILLES D'ORVAL, p. 59. — Présence d'Olbert à la mort de Wazon : ms., fol. 116 v°; GILLES D'ORVAL, p. 74, lignes 62 et suiv., d'après ANSELME. — Fondation de Neufmoustier par Pierre l'Ermite : ms., fol. 128 v°; GILLES D'ORVAL, p. 93. — Innocent II à Liège, en 1131 : ms., fol. 132 v°; GILLES D'ORVAL, p. 99, lignes 30 et suiv. — Saint Bernard à Liège : ms., fol. 136; GILLES D'ORVAL, p. 105, lignes 50 et suiv. — Sous Raoul de Zaehringen, prébendes mises à l'encan : ms., fol. 139 v°; GILLES D'ORVAL, p. 110, lignes 21 et suiv., d'après le *Vita Odiliae*. — Albert de Louvain : ms., fol. 143 v°; GILLES D'ORVAL, d'après le *Vita Alberti*, pp. 139 et suiv. — Avant la bataille de Steppes : ms., fol. 150 v°-151; GILLES D'ORVAL, d'après le *Triumphus*, p. 181, lignes 1-34. — Échange de Saint-Trond : ms., fol. 155; GILLES D'ORVAL, p. 121,

probablement pas utilisées directement. Toutefois quelques-unes de ses annotations paraissent empruntées à Renier de Saint-Jacques (1).

Dans le récit du règne de Henri de Gueldre et dans le commencement de celui d'Adolphe de la Marck, Hocsem est la source utilisée presque exclusivement. C'est seulement dans un petit nombre de passages que Zantfliet complète son récit par des extraits puisés soit chez Jean d'Outremeuse (2), soit chez Jean de Warnant (3). Il ajoute quelques rares notices composées d'après la tradition (4) ou d'après des notes rédigées à Saint-Jacques (5).

lignes 1-13. — Fondations de monastères sous Jean d'Eppe : ms., fol. 156 v°; GILLES D'ORVAL, p. 126, lignes 1-10. — Processions contre la sécheresse : ZANTFLIET, dans *Ampl. coll., suprac.*, col. 78^{c-e}; GILLES D'ORVAL, p. 128, lignes 12 et suiv.; *Gesta abbrev.*, texte final dans ms. 19627 de la Bibl. roy. de Bruxelles, fol. 39 v°-40. Nous avons annoté ces textes au cours d'un examen du manuscrit nécessairement hâtif et superficiel.

(1) Visite à Liège du cardinal Conrad : ms. de ZANTFLIET, fol. 154; RENIER, ad a. 1224, éd. ALEXANDRE, pp. 140-141. — Capture et supplice du comte Frédéric : ms., fol. 154 v°; RENIER, ad a. 1225 *in fine*, éd. ALEXANDRE, pp. 143-144.

(2) ZANTFLIET, dans *Ampl. coll., suprac.*, col. 102^p, Henri de Gueldre dote ses bâtards (1256) : récit inspiré de JEAN D'OUTREMEUSE, t. V, p. 353. — Col. 114^e et suiv., tournoi d'Andenne, etc. (1275), d'après J. d'O., t. V, p. 403. — Col. 167^b, destruction d'Ouffet (1313), d'après J. d'O., t. VI, p. 200; cf. *Chron. de 1402*, pp. 271-272. — Col. 167^p, intervention des abbés d'Aulne et de Lobbes (1314); cf. J. d'O., t. VI, p. 201. — Col. 170^p, exécution d'Eustache Fanchon (1314) : *Doluit episcopus...*; cf. J. d'O., t. VI, p. 207. — Col. 178^p, victoire des Liégeois, attribuée à saint Lambert (1321); cf. J. d'O., t. VI, p. 261. — Col. 182, miracle de Cambron (1324); cf. J. d'O., t. VI, p. 276; ms. 9841, fol. 21 v°, 2^e col. — Col. 194^b, bannissement de Pierre Andricas (1329) : ZANTFLIET suit HOCSEM, p. 406, mais le complète d'après J. d'O., t. VI, p. 482, en ajoutant le séjour à Moha. — Col. 212^c, prix du blé, peut-être encore d'après J. d'O., t. VI, p. 594.

(3) ZANTFLIET, *suprac.*, col. 85^b : portrait de Henri de Gueldre : « adolescens egregius, genere nobilissimus », identique à *Chronique de Tongerlo*. — Col. 144^a, expulsion des usuriers (1301); cf. ms. 9841, fol. 20, 2^e col. — Col. 203^p, vente de Malines (1333) : ZANTFLIET suit HOCSEM, p. 412, mais il le complète d'après JEAN DE WARNANT, dans CHAPEVILLE, t. II, p. 413 : « attento quod in omni tumultu... ». — Quelques autres passages proviennent peut-être directement de JEAN DE WARNANT; mais ils se lisent également dans *Chronique de 1402* : ZANTFLIET, col. 164^p; cf. *Chronique de 1402*, p. 264. — Col. 175^c; cf. *ibid.*, pp. 280-281; HOCSEM, p. 376; J. d'O., t. VI, p. 248. — Col. 193^e; cf. *Chronique de 1402*, p. 303. — Col. 203^b; cf. *ibid.*, p. 318. — Col. 203^c; cf. *ibid.*, p. 318.

(4) Zantfliet parle en ces termes de la guerre dite de la vache : « de qua est vulgi fabula usque in presentem diem » (*Chronique*, col. 114^e). On peut rapporter à la tradition l'accident arrivé à la cathédrale (col. 155^p) et l'institution de la fête du Saint-Sacrement (col. 175^a). Voir aussi p. 607, note 2.

(5) Voir ZANTFLIET, col. 143^e; col. 151^p.

A partir de 1340, nous ne possédons plus Jean d'Outremeuse; il est probable qu'il faut encore lui attribuer plusieurs passages dont nous ne découvrons pas ailleurs l'origine ⁽¹⁾. En même temps, dans la seconde partie du règne d'Adolphe de la Marck et dans celui d'Engelbert, nous retrouvons, chez Zantfliet, un grand nombre de textes identiques à ceux que nous lisons dans Mathias de Lewis, dans Radulf de Rivo et dans la *Chronique de 1402* ⁽²⁾. Ces textes ont-ils été puisés directement dans ces trois chro-

⁽¹⁾ ZANTFLIET, col. 235, querelle de l'évêque avec les Hutois (1343). Le chroniqueur suit Hocsem, p. 466, mais il ajoute le nom de Godefroid de Hollogne, et deux passages : « Quibus gratanter auditis... communiri »; puis : « Minabatur etiam dux... ». — Col. 235-236, lettre de Saint-Jacques et élection des Vingt-Deux (1343). Le récit de ZANTFLIET débute par un long passage d'origine inconnue, que reproduit CHAPEVILLE. — Col. 237-238, plaintes des Hutois (1344). Le commencement est tiré de Hocsem, p. 475; le nom de Louis Martial est ajouté, ainsi que ce qui suit sur le combat de La Mallieue. — Col. 240^e, guerre de l'archevêque de Cologne et des la Marck (1345). — Col. 247 (voir note suivante).

⁽²⁾ ZANTFLIET, col. 236^c, jusque : « a suis officiis amovere »; cf. MATHIAS DE LEWIS, pp. 110-111; ms. 9841, fol. 22 v^o, 2^e col. La finale : « Verum aliqualis... », est ensuite inspirée de Hocsem, p. 468. Puis le paragraphe suivant, sur la retraite de l'évêque, est de nouveau conforme à MATHIAS DE LEWIS, p. 111, et au ms. 9841, fol. 23 : « His ita gestis... » — Col. 237^b, plaintes des marchands et tentative de révocation de la lettre de Saint-Jacques (1344). Même marche du récit que dans Hocsem, p. 474; mais ZANTFLIET ajoute le nom de Jean Jacquemin, qui est aussi dans MATHIAS DE LEWIS, p. 111. — Col. 239^a, confirmation d'Engelbert de la Marck (1345). Cf. Hocsem, p. 478. ZANTFLIET ajoute d'après la *Chronique de 1402*, p. 336, et MATHIAS DE LEWIS, p. 113 : « suffragio litterarum Philippi Francorum regis ». — Col. 239^b, continuation de la guerre contre les Hutois (1345). Mêmes expressions que dans MATHIAS DE LEWIS, p. 113. ZANTFLIET a en plus : « saisitis castris de Clermont et Muhalt ». — Col. 239^c, sédition à Liège. ZANTFLIET complète le récit de MATHIAS DE LEWIS, p. 114, à l'aide de quelques indications de Hocsem, p. 478. — Col. 239^e, rappel des bannis. Même récit que MATHIAS DE LEWIS, p. 114. — Col. 240^a, après avoir raconté la double expédition contre les Frisons, d'après Hocsem, p. 478, le chroniqueur, parlant de la sépulture de Guillaume II de Hainaut, s'inspire de la *Chronique de 1402*, p. 336, et ajoute le nom du monastère où il fut inhumé. — Col. 240^e, guerre de Condroz (1346). Concordances d'expressions avec MATHIAS DE LEWIS, p. 115, mais récit plus détaillé. — Col. 243, réunion des échevins à Vottem, etc. (1346). Récit très ressemblant à celui de MATHIAS DE LEWIS, p. 116. — Col. 245^b, prise de Clermont (1346). Premières lignes conformes à MATHIAS DE LEWIS, p. 118; suite conforme à Hocsem, pp. 488-489. — Col. 245^e, prise de Hamal. Même remarque. — Col. 247, guerre des Liégeois contre l'évêque (1347). Récit formé par une combinaison de textes : le commencement, jusque « ad proprias sedes redierunt », est de Hocsem, pp. 491-492, à l'exception d'un passage « borgravius Limburgensis... offendisset ». La suite : « Subverso castro de Argenteal... »,

niques, ou bien proviennent-ils de leur source commune, Jean de Warnant ? Il est incontestable que Zantfliet a connu Radulf de Rivo et la *Chronique de 1402*. La preuve en est que nous retrouvons chez lui des passages empruntés à ces deux chroniqueurs, même après que Jean de Warnant a cessé d'écrire. Il n'est pas moins certain, d'autre part, que le chroniqueur a aussi utilisé directement l'œuvre de Jean le Prêtre ; car nous avons constaté plus haut et nous continuons à retrouver dans sa compilation des passages qui se lisent dans le manuscrit 9841 ou dans d'autres dérivés de Jean de Warnant, tandis qu'ils ne sont reproduits ni dans la *Chronique de 1402*, ni par Mathias de Lewis, ni par Radulf de Rivo ⁽¹⁾. Ces passages proviennent évidemment de Jean de Warnant, que le chroniqueur a utilisé concurremment avec Hocsem, Radulf de Rivo et la *Chronique de 1402*. Nous le voyons employer aussi la *Chronique française* de Jean le Bel, qu'il cite dans le récit de la bataille de Crécy ⁽²⁾. Il a enfin consulté la tradition orale ⁽³⁾.

Rien ne prouve que Zantfliet ait directement puisé dans Mathias de Lewis ⁽⁴⁾. Mais s'il n'a pas connu le chroniqueur de Sainte-Croix, ce qu'il

est tirée de RADULF DE RIVO. Puis le chroniqueur continue conformément à MATHIAS DE LEWIS : « Cernens dispersos... ». Ensuite, encore un passage de RADULF DE RIVO : « Primo impetu... sed dum ad vallem... ». La fin, à partir de « Post hanc victoriam... » est de nouveau tirée de HOCSEM, p. 492, à l'exception d'un passage : « Et promittens... se mutuo juvaturos », dont l'origine est inconnue. — Col. 250^e, querelle au sujet des monnaies (1347). Récit emprunté à la *Chronique de 1402*, p. 341, et à RADULF DE RIVO, pp. 3-4. — Col. 253^e, flagellants (1349). Peu de détails ajoutés à RADULF DE RIVO, pp. 4-5. — Col. 261-263, mort du duc de Brabant ; guerre (1353) ; cf. RADULF DE RIVO, pp. 5-7.

(1) ZANTFLIET, col. 242^e, troubles à l'occasion d'un homicide en Condroz (1346). Remarquer l'expression : « dissimulavit approbare factum ballivi », qu'on retrouve identiquement dans ms. 9841, fol. 23 v^o, 2^e col. — Coll. 243^a, mission de l'abbé de Saint-Nicaise dans l'affaire du comté de Looz (1346). Le récit est basé sur la *Chronique de 1402*, p. 337 ; mais ZANTFLIET ajoute un détail : « nulla relatione facta capitulo », qu'on retrouve dans ms. 9841, fol. 23 v^o, 2^e col. : « patria ignorante ».

(2) « Is qui hanc scripsit historiam in vulgari. » ZANTFLIET, col. 245^b.

(3) Le récit de l'incendie de Malines, en 1342, est sensiblement le même que dans la *Chronique de 1402*, p. 334, et dans ms. 9841, fol. 22 v^o, 2^e col. ; mais ZANTFLIET, col. 232^a, ajoute à la fin des détails qu'il doit sans doute tenir de la tradition orale : « in quo hoc mirabile cunctis videntibus... ». — Col. 219-220, racontant la translation de saint Hadelin à Visé, il ajoute, de science personnelle, que le bras est à Stavelot.

(4) La plupart des textes cités plus haut, page 609, note 2, auraient été puisés directement dans l'œuvre de Jean le Prêtre, comme nous allons l'exposer.

raconte entre les années 1347 et 1364 nous impose une conclusion relative à Jean le Prêtre. Nous avons constaté que l'œuvre du curé de Warnant se poursuivait jusqu'en 1346; nous avons laissé dans le doute la question de savoir si elle s'étendait au-delà ⁽¹⁾. Or, le récit de Zantfliet jusqu'à la fin d'Engelbert de la Marck, continue à nous apparaître comme une combinaison de textes que nous retrouvons les uns dans Hocsem, dans Radulf de Rivo, dans la *Chronique de 1402*, d'autres aussi dans Mathias de Lewis ⁽²⁾. Si donc Zantfliet n'a pas connu celui-ci, c'est la source commune à ces derniers écrivains qu'il persiste à utiliser dans ces passages. Quelle est cette source? Nous voyons, dans le récit de l'affaire du comté de Looz en 1361, que la source commune que nous recherchons n'est pas celle qu'emploient, d'autre part, le manuscrit II, 2325, le manuscrit 9841 et le chroniqueur Brusthem ⁽³⁾. L'affaire du comté de Looz est racontée d'après deux sources différentes: Zantfliet, le chroniqueur de 1402, Radulf de Rivo et Mathias de Lewis utilisent probablement Jean de Warnant, comme dans ce qui précède; Brusthem et les autres manuscrits utilisent, sans doute, Jean de Stavelot, comme dans ce qui va suivre ⁽⁴⁾.

Nous arrivons au règne de Jean d'Arckel. Hocsem et Jean de Warnant font définitivement défaut au chroniqueur. Il conserve Radulf de Rivo et la *Chronique de 1402*; nous avons vu ailleurs que ces deux chroniqueurs

(1) Voir pp. 542-544.

(2) Voir p. 609, note 2, à partir des indications relatives à la colonne 245.

(3) Ces trois textes sont identiques, sauf de légères variantes. Nous reproduisons celui du manuscrit 9841: « Anno 1361, mortuo Theoderico comite Lossensi, domino de Heynsberch absque liberis, dominus Engelbertus Leodiensis episcopus recepit dominium comitatus Lossensis. Cui dominus de Dalenbrock, nepos dicti domini Theoderici se opposuit vi armorum, et municiones contra episcopum tenuit in castro de Stochem super Mosam. Venit ergo dominus Engelbertus cum exercitu suo et obsedit dictum castrum. Quare dicti castri defensores machinis et aliis ingeniis fatigati episcopo dictum castrum, salvis suis corporibus, tradiderunt, mense junii anni predicti. Adeptus ergo comitatum est dominus Engelbertus jure prelii. Et Dominus de Dalenbrock pactionem iniit cum domino de Rummen Arnolde, qui omne jus quod dominus de Dalenbrock in predicto comitatu habuit, emit ab eo ». Ms. 9841, fol. 24 v°, 1^o et 2^o col.; cf. ms. II, 2325, fol. 91 v°; ms. 21822 (Brusthem), fol. 241 v°; ms. 13791, fol. 78 v°-79; ms. Gilles die Voecht à Averbode, t. VII, p. 89; *ibid.*, t. IX *in fine*, p. 55; ms. de Theux, n° 78, fol. 61.

(4) Voir p. 601, note 1.

disposent d'une source commune, la même qui est utilisée aussi par Jean de Stavelot, dans sa chronique latine ⁽¹⁾. Nous avons retrouvé de celle-ci un notable fragment, reproduit dans divers manuscrits ⁽²⁾. Pour décrire le règne de Jean d'Arckel et celui d'Arnoul de Horne et de son successeur Jean de Bavière jusqu'au commencement du XV^e siècle, Zantfliet utilise tantôt la *Chronique de 1402* ⁽³⁾, tantôt Radulf de Rivo, qu'il prend toutefois plus rarement comme base de son récit ⁽⁴⁾. Parfois il combine les éléments que lui fournissent les deux chroniqueurs ⁽⁵⁾; rarement il abrège ses

(1) Voir pp. 531, 535.

(2) Voir pp. 601-602.

(3) ZANTFLIET, col. 288^{c-d}, soumission du seigneur de Rummen (1366); cf. *Chron. de 1402*, pp. 354-355; RADULF DE RIVO, pp. 16-17; ms. 9841, fol. 25-25 v^o. — Col. 293^{a-b}, incendie à Saint-Jacques (1369); cf. *Chron. de 1402*, p. 355. ZANTFLIET ajoute des détails au récit. — Col. 298, délivrance du duc de Brabant par l'empereur (1372). Même fond que dans *Chron. de 1402*, p. 358, mais plus de développements chez ZANTFLIET. — Col. 302^b, inondation (1374). Expression identique à *Chron. de 1402*, p. 359 : « ita quod navicula ducebatur per ecclesiam sancti Pauli ». — Col. 302^b-303^a, procédure des Vingt-Deux contre l'évêque (1374). Le récit est concordant des trois côtés; cf. *Chron. de 1402*, pp. 366-367; RADULF DE RIVO, p. 25^c. — Col. 313^e, élection de Persand de Rochefort : « praemissa tamen protestatione... » (1378); cf. *Chron. de 1402*, p. 373 : « sub hac conditione... »; ms. 9841, fol. 25 v^o, 2^e col.; ms. II, 2325, fol. 92 v^o; ms. 21822, premier feuillet intercalé après le folio 243. — Col. 315^c, attaque du château de Petershem (1378). Même récit que dans *Chron. de 1402*, p. 374, avec quelques ajoutés. — Col. 316-317, insultes du sire de Rodemachern (1379); cf. *Chron. de 1402*, p. 379. — Col. 317^c, guerre contre le sire de Rodemachern (1380); cf. *Chron. de 1402*, p. 383; RADULF DE RIVO, p. 44; ms. II, 2325, fol. 94. — Col. 332^b, punition infligée par saint Remacle (1387); cf. *Chron. de 1402*, p. 404; RADULF DE RIVO, p. 61. — Col. 340^b, dégâts causés par la foudre (1392); cf. *Chron. de 1402*, pp. 420-421. L'un fixe le fait au 9 août, l'autre au 16 août; on dirait qu'ils ont tous deux, pour ce récit, utilisé la même note. — Col. 341^{b-c}, mort et obsèques de Guillaume de Leka; cf. *Chron. de 1402*, pp. 422-423.

(4) ZANTFLIET, col. 325^{d-e}, tumulte à Saint-Trond contre le seigneur de Heers (1384); cf. RADULF DE RIVO, p. 54^{c-d}. — Col. 286-287, prise du château de Rummen (1365). Même marche du récit que dans RADULF DE RIVO, p. 16; cf. *Chron. de 1402*, pp. 352-353. A la fin, une ajoutée de ZANTFLIET.

(5) ZANTFLIET, col. 303, appel de Jean d'Arckel au pape, contre les Vingt-Deux (1375). Récit semblable dans *Chron. de 1402*, p. 367, et dans RADULF DE RIVO, p. 25. Un passage est particulier à ZANTFLIET et à la *Chron. de 1402* : « Fulminato tum interdicto... ». Un autre est propre à ZANTFLIET et à RADULF DE RIVO : c'est l'envoi des députés du chapitre, Guillaume Boileau et Philippe Valeran. Zantfliet nomme un troisième député, envoyé par la commune, Jean de Bernalmont. Tout le passage final : « Accusabat autem magis-

sources ⁽¹⁾; presque toujours il les complète ⁽²⁾; quelquefois son récit est différent ⁽³⁾, parfois même contradictoire ⁽⁴⁾; çà et là, il raconte des faits qu'on

tros... », est aussi dans Zantfliet seul. D'autre part Zantfliet omet un texte commun à la *Chron. de 1402* et à RADULF DE RIVO, sur la rigueur de l'interdit. Il y a en outre une différence entre le récit de Zantfliet et celui des deux autres chroniqueurs : ceux-ci disent que l'évêque se rendit personnellement à la cour pontificale; d'après Zantfliet, il y envoya des députés. — Col. 304-307, suite de la guerre des Liégeois avec l'évêque (1376). A remarquer : la réflexion à propos de Moha, col. 306^e, « quod factum multis displicuit », cf. *Chron. de 1402*, p. 369, et RADULF DE RIVO, p. 26^d; les paroles mises dans la bouche des personnages, col. 307^b, cf. *Chron. de 1402*, p. 370; les attentats contre le clergé, qualifiés d'inouïs, col. 307^c, cf. RADULF DE RIVO, p. 27^d; la réflexion qu'à Saint-Laurent les cloches seules avaient été laissées, col. 307^d, cf. RADULF DE RIVO, p. 27^b; la remarque finale : « de restitutione pecuniae facienda... nulla mentio facta est », col. 308^b, cf. *Chron. de 1402*, p. 372. — Col. 329, affaire de Gilles de Lavoisier (1386). La plupart des traits sont empruntés à RADULF DE RIVO, pp. 58-59 : « Quamobrem dictus Egidius nimia accensus iracundia, per forum, per compita...; inter se pepigerunt quod quam cito populus... in palatio congregatus foret...; viri perspicaces... ». Dans le discours du tribun, on découvre cependant un trait propre à *Chron. de 1402*, p. 402 : « Unde sub poena capitis offero me... ». — Col. 333^{a-c}, agression contre les marchands se rendant à la foire de Francfort (1388). Le fond est emprunté à la *Chron. de 1402*, pp. 405-406. ZANTFLIET ajoute, d'après RADULF DE RIVO, p. 64; « aestimatis ad XL millia...; spatio XII dierum ».

(1) ZANTFLIET, col. 304, les flagellants (1374); cf. *Chron. de 1402*, pp. 359 et suiv.; RADULF DE RIVO, pp. 20 et suiv.

(2) ZANTFLIET, col. 285-286, avènement de Jean d'Arkel (1364). Les circonstances de son élection : « cum lites haberet... », et la date : « penultima julii », se lisent dans la *Chron. de 1402*, p. 352, et dans RADULF DE RIVO, p. 15; mais ZANTFLIET ajoute les autres détails de son entrée. — Col. 291^{c-d}, attaque contre les pillards de Jalhay (1367). Il n'y a qu'un court résumé des faits dans RAD. DE RIVO, p. 17. — Col. 296, guerre entre le duc de Brabant et le duc de Juliers (1371). Récit plus complet dans ZANTFLIET que dans RAD. DE RIVO, p. 18. — Col. 341^b, attaque du comte de Meurs (1393); cf. *Chron. de 1402*, p. 423. ZANTFLIET ajoute : « praecipue villam S. Margaretae », et la suite du récit : « Porro cum fumus... » — Col. 342^a, révolte à Saint-Trond (1393); cf. *Chron. de 1402*, pp. 423-424. ZANTFLIET ajoute : « nec non et domum de Ordinghem. » — Voir aussi p. 612, notes 3, 4, 5; et ci-dessous, note 3.

(3) ZANTFLIET, col. 299^b, mort de Mandeville (1372). Autre notice que dans RAD. DE RIVO, p. 17. — Col. 300^{b-e}, tentative du duc Wenceslas pour soulever les Liégeois contre l'évêque (1373). Rien de cela dans *Chronique de 1402*, ni dans RAD. DE RIVO. — Col. 314, guerre des Liégeois contre Persand de Rochefort (1378); cf. RAD. DE RIVO, p. 40. La marche est différente dans les deux récits, comprenant trois éléments communs : envoi de députés; querelle de l'évêque avec le mambour; appel fait à Arnoul de Horne. Les noms des envoyés sont en partie différents, et Zantfliet fait au récit des ajoutes considérables.

(4) ZANTFLIET, col. 299, affaire de Thuin (1372). Récit différent de celui que donnent la *Chron. de 1402*, pp. 358, 365, et RAD. DE RIVO, pp. 23-24. Il y a contradiction quant au

ne lit pas ailleurs ⁽¹⁾. Quelles sont les ressources dont il dispose pour suppléer à ce qu'il ne trouve pas dans ses deux sources principales? Il a connu la *Chronique latine* de Jean de Stavelot ⁽²⁾; mais elle ne suffit pas à rendre compte de tous ses renseignements complémentaires. La tradition orale lui sert peu; il ne l'invoque qu'à propos d'une historiette sans portée ⁽³⁾. Tout porte à croire qu'il a surtout profité de Jean d'Outremeuse. Nous avons vu qu'il l'emploie précédemment; il n'avait pas de raison pour l'abandonner. Dans la période qui nous occupe présentement, il cite une source française, qui ne peut être que Jean de Prez ⁽⁴⁾. Les noms propres que nous rencontrons dans son récit sous une forme française, nous confirment que son modèle était écrit dans cette langue ⁽⁵⁾. Ça et là les discours mis par lui dans la bouche de divers personnages dénotent un mode de narration bien conforme aux habitudes de Jean d'Outremeuse ⁽⁶⁾. Enfin, il arrive que d'assez longues notices faisant partie des ajoutes dont nous recherchons l'origine, se retrouvent en abrégé dans la *Chronique latine* de Jean de Stavelot, évidemment résumée d'après Jean d'Outremeuse ⁽⁷⁾. Il faut, nous semble-t-il, conclure

départ de l'évêque : d'après RAD. DE RIVO, il s'en va à cause des plaintes des gens de Thuin; d'après ZANTFLIET, il est parti avant. Le fait est placé en 1372 dans ZANTFLIET; en 1373, dans *Chron. de 1402*, p. 358; en 1374, *ibid.*, p. 365; en 1374, dans RAD. DE RIVO. Le récit est encore autre dans MATHIAS DE LEWIS, p. 125, où le nom du bailli Gilles Chabot est cependant donné comme dans ZANTFLIET. — Col. 338^{a-c}, entrée de Jean de Bavière (1390). ZANTFLIET dit, col. 338^c : « pauca illic gesta sunt correctione digna. », tandis que la *Chron. de 1402* fournit des détails contraires, p. 415, lignes 20-24.

(1) ZANTFLIET, col. 289^c; col. 292^{a-b}; col. 295^{d-e}; col. 304^d; col. 342^{c-e}.

(2) Voir note 7.

(3) « Illud subnectam quod ex veredicatorum relatione didici. » ZANTFLIET, col. 297^b. — A la tradition orale se rattachent sans doute aussi les détails ajoutés par ZANTFLIET, col. 334^a, au récit de la visite du roi Charles VI à Bastogne, d'après RAD. DE RIVO, p. 64^p.

(4) « Quorum nomina... interserere non curavi, quamvis in vulgari sint expresse descripta. » ZANTFLIET, col. 300^p.

(5) « Agidii dicti le Rattier. » ZANTFLIET, col. 306^b. — « Carolo dicto de la Pais » *ibid.*, col. 319^e. — Et ailleurs.

(6) ZANTFLIET, col. 302^e; col. 307^b; et ailleurs.

(7) ZANTFLIET, col. 344-345, transfert de la cour épiscopale à Dinant (1395). La *Chron. de 1402*, p. 428, ne donne pas la raison du différend. ZANTFLIET l'expose probablement d'après JEAN D'OUTREMEUSE, car nous la retrouvons résumée dans JEAN DE STAVELOT : ms. 9841, fol. 26 v°, 2° col.; ms. II, 2325, fol. 97 v°; ms. 21822, fol. 247. ZANTFLIET note que l'évêque

de tous ces indices, que Zantfliet complète, dans son récit, le texte de Radulf de Rivo et du chroniqueur de 1402, par des emprunts à Jean d'Outremeuse.

Au commencement du XV^e siècle, Zantfliet est privé de presque toutes les sources que nous lui connaissons; il n'a plus ni Radulf de Rivo, ni la *Chronique de 1402*, ni Jean d'Outremeuse. Il lui reste la *Chronique latine* de Jean de Stavelot; il peut désormais employer aussi la *Chronique française*, rédigée par le même écrivain. Le chroniqueur utilise souvent la première de ces sources, tantôt textuellement ⁽¹⁾, tantôt librement ⁽²⁾. Il emploie

revint avant l'octave de l'Épiphanie; ce détail n'est dans la *Chron. de 1402*, mais il se retrouve dans les manuscrits: « Anno Domini 1396, mensis januarii, die decima, fuit curia Leodiensis iterum civitati restituta... » — Col. 345^e, attaque contre Visé (1396). N'est pas dans la *Chron. de 1402*; mais se lit dans ms. II, 2325, fol. 98. — Col. 346^b, inondation (1396). Même observation. — Col. 348, attaque contre le duc de Gueldre (1397). Détails et noms propres conformes au même manuscrit.

(1) ZANTFLIET, col. 361-363, les Haidroits (1403); cf. ms. 9841, fol. 27, 2^e col.; ms. II, 2325, fol. 99 v^o; ms. 13791, fol. 95 v^o; ms. 21822, fol. 248. Zantfliet ajoute les noms des signataires de la paix des Seize, d'après l'acte authentique, et les noms des bannis, d'après le manuscrit de Saint-Jacques. — Col. 364^{b-c}, pacification (1403); cf. ms. 13791, fol. 97 v^o. — Col. 365-366^{a-b}, jeux à Liège; cf. ms. 13791, fol. 98. Suit col. 366^{b-c}, émeute à Saint-Trond (1404). L'utilisation n'est plus textuelle; cf. ms. II, 2325, fol. 101; ms. 13791, fol. 98. — Col. 397^{b-c}, inondation, levée d'une assise (1409); cf. II, 2325, fol. 110 v^o; ms. 9841, fol. 30 v^o, 1^{re} et 2^e col. — Col. 397^{c-d}, prise de Herck (1409); cf. ms. II, 2325, fol. 110 v^o-111; ms. 9841, fol. 30 v^o. — Col. 399^d, couronnement de Sigismond (1414); cf. ms. II, 2325, fol. 111 v^o; ms. 9841, fol. 30 v^o. — Col. 402-403, sédition à Liège (1415); cf. ms. II, 2325, fol. 112. En partie mêmes expressions. — Col. 408-409^{a-b}, abdication de Jean de Bavière (1418); cf. ms. II, 2325, fol. 113 v^o-114; ms. 9841, fol. 31, 1^{re} col. — Col. 409^{b-e}, élection et entrée de Jean de Wallenrode (1418); cf. ms. II, 2325, fol. 114 v^o; ms. 9841, fol. 31-31 v^o. — Col. 410^{b-d}, mort de l'évêque (1419); cf. ms. 9841, fol. 31 v^o-32; ms. II, 2325, fol. 115-115 v^o. ZANTFLIET ajoute un passage: « Inter quos... praecaverant. » — Col. 410^e-411^a, réception de Jean de Heinsberg (1419); cf. ms. 9841, fol. 32, 2^e col.; ms. II, 2325, fol. 116 v^o. — Col. 412^a, incendie de Mont-Sainte-Gertrude (1420); cf. ms. II, 2325, fol. 116-117.

(2) ZANTFLIET, col. 366^{b-c}. Voir note 1. — Col. 366^e, transfert de la Cour épiscopale à Maestricht (1405); cf. ms. II, 2325, fol. 101; ms. 9841, fol. 27 v^o, 2^e col.; ms. 21822, fol. 248; JEAN DE STAVELOT, p. 96. — Col. 369^{c-d}, opposition du chapitre à Thierry de Perwez: « Denique... non audebat. » (1406). Récit plus long dans ms. II, 2325, fol. 101-101 v^o; ms. 9841, fol. 28; ms. 21822, fol. 248 v^o; JEAN DE STAVELOT, p. 99. — Col. 369-380 (erreur de pagination dans *Ampl. collectio*), violence faite au clergé secondaire (1406); cf. ms. 9841, fol. 28 v^o; ms. II, 2325, fol. 102 v^o; ms. 21822, fol. 248 v^o; JEAN DE STAVELOT, pp. 105-106. — Col. 380^{a-b}, départ du clergé et de la noblesse (1406); cf. ms. II, 2325,

plus rarement la seconde ⁽¹⁾. Il n'ajoute à ces deux sources que très peu de renseignements, sauf en deux circonstances, où il a eu à sa disposition des sources particulières. La première est relative au schisme de Thierry de Perwez : concurremment avec ses sources ordinaires, Zantfliet utilise là le manuscrit de Saint-Jacques ⁽²⁾ et les pièces annexées à ce plaidoyer ⁽³⁾. En second lieu, il paraît avoir connu un récit de la bataille d'Othée et des faits qui précédèrent et suivirent cet événement. En effet, sa narration, à cet endroit, devient sensiblement différente de celle que nous lisons dans ses sources ordinaires ⁽⁴⁾. Dans ce qu'il dit du combat où les Liégeois furent mis en déroute, il y a tel détail, comme celui des propositions de paix faites par l'évêque, qui a pu lui venir de la tradition orale. Il en est d'autres, tel celui de la disposition des trois corps d'armée, qu'on ne peut guère rattacher qu'à une source écrite. Une réflexion qu'il fait sur les suites cruelles de la défaite ⁽⁵⁾,

fol. 103; ms. 9841, fol. 28 v^o, 2^e col.; ms. 21822, fol. 248 v^o; JEAN DE STAVELOT, p. 107. — Col. 381^A, siège de Bouillon (1406); cf. ms. II, 2325, fol. 102; ms. 9841, fol. 28, 2^e col.; JEAN DE STAVELOT, p. 102. — Col. 381^E, captivité de J. Baddu à son retour d'Avignon (1406); cf. ms. II, 2325, fol. 102 v^o-103; ms. 9841, fol. 28-28 v^o; JEAN DE STAVELOT, pp. 103-104. — Col. 410^A, restitution des privilèges par Jean de Wallenrode (1418); cf. CHAPEVILLE, t. III, p. 114; ms. II, 2325, fol. 115; ms. 13791, fol. 105 v^o; ms. 21822, fol. 255. — Col. 411^{B-E}, meurtre du duc de Bourgogne (1419); plusieurs expressions identiques dans ms. 9841, fol. 32; ms. II, 2325, fol. 116-116 v^o.

(1) ZANTFLIET, col. 367^B, tentative pour amener la paix (1406); JEAN DE STAVELOT, p. 98. — Col. 367^C, offre de la charge de mambour à Jean de Rochefort (1406); JEAN DE STAVELOT, *ibid.* — Col. 380^{D-E}, prise de Saint-Trond (1406); JEAN DE STAVELOT, p. 101; cf. ms. II, 2325, fol. 101 v^o-102; ms. 9841, fol. 28, 1^{re} et 2^e col.; ms. 21822, fol. 248 v^o.

(2) ZANTFLIET, col. 363^{D-E}; col. 366^{D-E}; col. 367^{D-E}; col. 368 presque entière; col. 369^{A-C}; col. 381^B; col. 383^{B-C}; cf. ms. II, 2325, fol. 104.

(3) ZANTFLIET, col. 382^{A-C}.

(4) ZANTFLIET, col. 383^D-387^C, premier siège de Maestricht; cf. ms. II, 2325, fol. 104 *in fine* à 105 v^o; ms. 9841, fol. 29, 1^{re} col.; ms. 21822, fol. 249-249 v^o; JEAN DE STAVELOT, pp. 111-114. — Col. 387^B-389 *in fine*, second siège de Maestricht. Au début mêmes détails. Puis ZANTFLIET reste dans des généralités, tandis qu'on trouve plus de renseignements précis dans ms. II, 2325, fol. 106-107; ms. 9841, fol. 29, 1^{re} et 2^e col.; ms. 21822, fol. 249 v^o; JEAN DE STAVELOT, pp. 115-117. — Col. 390-391, bataille d'Othée; cf. ms. II, 2325, fol. 107 v^o-108; ms. 9841, fol. 29, 2^e col. à 29 v^o, 2^e col.; JEAN DE STAVELOT, pp. 118-119. — Col. 391^D-393^A, suites de la défaite; cf. ms. II, 2325, fol. 108-110 v^o; ms. 9841, fol. 29 v^o, 2^e col. à 30 v^o, 1^{re} col.; JEAN DE STAVELOT, pp. 119 et suiv. La plupart des détails de ZANTFLIET se retrouvent dans les manuscrits, mais présentés autrement.

(5) « Erat hoc videre miseria. » ZANTFLIET, col. 392^E.

porterait à croire qu'il fut témoin de ces événements; mais il était trop jeune à cette époque. C'est seulement plus tard qu'il raconte d'après ses propres souvenirs, tout en continuant à utiliser ses sources ordinaires. Nous parvenons à suivre dans son récit l'emploi de Jean de Stavelot jusqu'en 1429 ⁽¹⁾, peut-être au delà ⁽²⁾; il est évident que sur cette époque il était à même de fournir des renseignements personnels. C'est ce qui explique probablement que parfois son récit devient différent de celui des sources dont il s'aide ⁽³⁾. De 1449 à 1455, le chroniqueur se tait presque complètement sur les événements liégeois ⁽⁴⁾. Il ne reprend son récit détaillé que pour nous décrire l'entrée de Louis de Bourbon en 1456 ⁽⁵⁾, et les obsèques du père de ce

(1) La description du tournoi de Bruxelles et le récit de la tentative contre Montorgueil, col. 420, à l'année 1429, offrent encore de sensibles ressemblances avec le récit qui se lit dans ms. 9841, fol. 32 v°, 2° col.; dans BRUSTHEM, ms. 21822, fol. 256 v°; dans la transcription d'Averbode au tome VII de Gilles die Voecht, p. 119; dans l'autre copie d'Averbode, à la fin du tome IX du même recueil, p. 72. — ZANTFLIET continue son récit, à partir de la colonne 420^e, en nous donnant une traduction presque littérale de JEAN DE STAVELOT, p. 244, lignes 10 et suiv.

(2) Le récit de ZANTFLIET, devient beaucoup plus personnel. Col. 417-418, il ajoute sur la mort de Jean de Bavière (1425) d'abondants détails, probablement puisés en bonne partie dans la tradition. — Col. 422-423, la guerre du duc de Bourgogne contre les Liégeois (1430) est racontée beaucoup plus longuement que chez JEAN DE STAVELOT. — Col. 423^b, l'affaire Walter d'Anthin est exposée, comme on ne le trouve pas ailleurs. — A ces récits originaux, Zantfliet entremêle des renseignements, peut-être encore puisés dans la *Chronique latine* de JEAN DE STAVELOT ou sa continuation. Nos manuscrits ordinaires ne nous fournissent plus qu'à de courts fragments; mais nous retrouvons dans les transcriptions d'Averbode plusieurs notices concordant, au moins pour le fond, avec ZANTFLIET : col. 413^e, inondations (1421); cf. ms. Gilles die Voecht, au milieu du t. IX, p. 47. — Col. 414^c, tumulte à Dinant (1422); cf. *ibid.*, p. 48. — Col. 429-430, sédition au sujet du nouveau régime (1432); cf. *ibid.*, t. VII, p. 121. — Col. 431-432, querelle à Liège (1433); cf. *ibid.*, t. VII, p. 121. — Col. 432^e, pillage de Couvin (1433); cf. JEAN DE STAVELOT, pp. 334-335. — Col. 439, au sujet de la prise de Bosnau, le chroniqueur ajoute au récit de JEAN DE STAVELOT, la mention de plusieurs détails. — ZANTFLIET continue de la même manière, en entremêlant son récit de renseignements personnels.

(3) Déjà à partir de col. 412, croisade contre les Hussites (1421) : cf. le récit différent de ms. 9841, fol. 32-32 v°; ms. II, 2325, fol. 117-117 v°; et col. 413, tumulte à Bruxelles : cf. ms. II, 2325, fol. 117.

(4) C'est précisément l'époque de son départ pour Stavelot.

(5) ZANTFLIET, col. 489-490.

prince en 1457 ⁽¹⁾. Il semble avoir vu de ses yeux ces deux cérémonies. Il s'arrête brusquement au milieu de l'année 1461.

9. *Valeur de l'œuvre de Zantfliet.* — Il suit de ce qui précède, que Zantfliet n'a guère d'utilité avant l'année 1340. A partir surtout de Jean d'Arckel jusqu'au commencement du XV^e siècle, il n'est plus à négliger, car, durant cet intervalle, il supplée à une source que nous avons perdue. Pour le règne de Jean de Bavière, il n'a pas l'importance qu'on lui a attribuée. Si la *Chronique latine* de Jean de Stavelot était publiée, nous aurions presque tous les textes qu'il produit sur l'histoire de ce temps. Toutefois, outre les renseignements qu'il fournit sur les années 1407-1408 d'après une source inconnue, il redevient intéressant vers 1421, quand il commence à ajouter à son récit des renseignements personnels. Même pour le règne de Jean de Heinsberg, quoiqu'on possède le récit détaillé d'Adrien d'Oudenbosch, Zantfliet ne doit pas être négligé, à cause des détails qui lui sont propres.

Zantfliet a, sur les événements politiques, les idées de la plupart des chroniqueurs de son temps. Peu enthousiaste de Jean de Bavière ⁽²⁾, il le montre néanmoins pleurant les morts étendus dans la plaine d'Othée ⁽³⁾. Il est encore moins favorable à ses sujets révoltés « contra Deum, justiciam et rationem ⁽⁴⁾ » ; il déplore leurs « coepta iniqua », et la « pertinacia » qui les conduit à une désastreuse déroute ⁽⁵⁾.

Le chroniqueur possède à un degré remarquable le sens de l'historien : il ne dit que ce qu'il connaît ⁽⁶⁾ ; il utilise exactement ses sources ⁽⁷⁾ ; il

(1) ZANTFLIET, col. 494.

(2) Il se plaint de trouver chez lui le port d'un Hector ou d'un Achille, plutôt que celui d'un évêque (col. 359^b). Reproduisant les expressions employées par JEAN DE STAVELOT (voir ms. II, 2325, fol. 114), il termine l'histoire du règne de Jean de Bavière, en remarquant qu'il laissa, en quittant Liège, peu de consolation aux partisans qui s'étaient dévoués pour sa cause (col. 409^b).

(3) ZANTFLIET, col. 391^e.

(4) Expressions empruntées à Jean de Stavelot. ZANTFLIET, col. 361^a.

(5) ZANTFLIET, col. 390-391.

(6) « Quidam famabant : nescio si verum sit. » ZANTFLIET, col. 339^e. « Cum aliis quorum nomina mihi sunt ignota. » *Ibid.*, col. 360^a. — Et ailleurs.

(7) Quand il utilise la *Chronique française* de Jean de Stavelot, nous voyons qu'il interprète toujours bien son texte, mieux parfois qu'Adrien d'Oudenbosch. Comparez le massacre des

n'abuse pas du merveilleux ⁽¹⁾; quand il met en œuvre un écrivain quelque peu romancier, comme Jean d'Outremeuse, il l'utilise avec modération ⁽²⁾; il se défie des fables transmises par tradition populaire ⁽³⁾ et des exagérations trop habituelles à ces sortes de récit ⁽⁴⁾. Enfin, au lieu de se noyer dans les détails, il excelle à mettre en relief le point important autour duquel rayonne sa narration ⁽⁵⁾.

prisonniers de Golzinne dans JEAN DE STAVELOT, p. 250; ZANTFLIET, col. 422^p; A. D'OUDENBOSCH, éd. DE BORMAN, p. 8.

(1) Il raconte un ou deux miracles; mais bien qu'on prétende qu'il ait eu lieu à Saint-Jacques, il omet celui qu'on attribue à saint André, sans doute par défiance à l'égard de ce récit peu sérieux. Cf. *Chron. de 1402*, pp. 358-359; RAD. DE RIVO, pp. 18-19.

(2) Voir par exemple le récit de la guerre dite de la Vache, dans ZANTFLIET, col. 114-115 et dans JEAN D'OUTREMEUSE, t. V, pp. 403 et suiv.

(3) « De qua est vulgi fabula usque in presentem diem. » ZANTFLIET, col. 114. — « Multa jactabantur quae non sunt relatu digna. » *Ibid.*, col. 386^p.

(4) « De quibus longum possem texere sermonem, nisi... timerem tragaediam potius quam historiam veraciter narrare. » *Ibid.*, col. 389^a.

(5) Cette clarté d'exposition est la qualité maîtresse du chroniqueur. Nous pourrions en fournir plusieurs exemples. Nous en citerons un seul, celui de la sédition du 2 juillet 1432, racontée à la fois par JEAN DE STAVELOT, p. 286, par A. D'OUDENBOSCH, p. 13, et par ZANTFLIET, col. 429-430. Jean de Stavelot noie au milieu d'une foule de détails la véritable cause de ces troubles, et ce n'est qu'accidentellement que nous lisons dans son récit que le peuple « voloient refaire les maistres à sut et à croie ». Adrien ne parvient pas à déchiffrer et éclaircir cet obscur récit de son devancier. Il commence par faire dériver la sédition de faits absolument accessoires, et c'est encore au milieu d'autres détails qu'il nous dit que le peuple voulait créer les magistrats « per sequelam vocum ». Zantfliet au contraire pose immédiatement et en toute clarté l'origine de la sédition : le peuple voulait obtenir le retrait du règlement établi huit ans auparavant; il prétendait que les magistrats fussent nommés comme autrefois à la pluralité des voix et non plus par trente-deux délégués élus eux-mêmes par seize commissaires. C'est pour ce motif qu'on se rend à Saint-Jacques consulter les archives renseignant l'ancien mode d'élection; cette démarche se comprend très bien dans le récit de Zantfliet; elle est presque inintelligible dans les deux autres narrations.